

S.A. FONTAINE PAJOT

Zone Industrielle

17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 août 2014

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES Cedex 4

EURECAC

1 rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

HLP AUDIT

3, Chemin du Pressoir Chênaie
BP 58 604
44 186 NANTES Cedex 4

EURECAC

1 rue du Bois d'Huré
17 140 LAGORD

S.A. FONTAINE PAJOT

Siège Social : Zone industrielle – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Capital social : 1 916 958 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 août 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

HLP AUDIT

3, Chemin du Pressoir Chênaie
BP 58 604
44 186 NANTES Cedex 4

EURECAC

1 rue du Bois d'Huré
17 140 LAGORD

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avance consentie à la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARAN

Personne concernée : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Nature et objet : Avance en compte courant consentie à la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARAN, d'un montant de 16 002 € au 13 janvier 2014, date à laquelle elle a été remboursée.

Modalités : Au titre de cette avance, la société FOUNTAINE PAJOT a enregistré un produit financier de 143 euros.

- Avance consentie à la société LA COMPAGNIE DU CATAMARAN

Personne concernée : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Nature et objet : Avance de trésorerie consentie à la société LA COMPAGNIE DU CATAMARAN, d'un montant de 50 500 € au 2 avril 2014, date à laquelle elle a été remboursée.

Modalités : Au titre de cette avance, la société FOUNTAINE PAJOT a enregistré un produit financier de 656 euros.

Fait à Nantes et à Lagord,
le 18 décembre 2014

HLP AUDIT
Commissaire aux Comptes



Jacques Le POMELLEC
Associé

EURECAC
Commissaire aux Comptes



Gilles COLLEONI
Associé